

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 21 avril 2003 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes,
Représentants,

Danielle Desrochers
Sylvie Picard
Josée Chatelle
André Bertrand
Gilles Larouche
Johanne Marchand
Sylvain Daigle
Claude Brodeur
Des Saints-Anges
Johanne Chartrand
Alain Chaput
Louise Gervais
Carole Bélanger
Claude Paul
Léo Lemaire
Marie-Josée Viau
Claude Renaud
Monique Bureau
Marie-Élène L'Espérance
André Turgeon
Sylvain Lévesque
Martine Généreux
Chantal Renaud
Martine Tremblay
Martin Dubeau
Louise St-Cyr
Robert Bernier
Michel Parent
Johanne Côté
Marc Gagné

André-Laurendeau
Antoine Brossard
Charles -Bruneau
Charles-Lemoyne
D'Iberville
De La Mosaïque
De Maricourt
Des-Quatre-Saisons
Marc Deschênes
Gentilly
Georges-É.-Cartier
Georges-P.-Vanier
Hubert-Perron
Inter. De Grennfield park
Inter. St-Edmond
Jean-De Lalande
Les-Petits-Castors
Lionel-Groulx
Marie-Victorin (Brossard)
Mgr-A.-M.-Parent
Monseigneur-Forget
Paul-Chagnon
Plein-Soleil
Préville
Rabeau
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Romain
Samuel-De Champlain Longueuil
Secondaire Participative l'Agora
Comité ÉHDAA

Substitut :

Nicole Cabana
Sonia Colamio
Linda Bossé
Marie-Élène L'Espérance
Anne-Denise Thomas
Roxanne Bédard

Armand-Racicot
Des-Quatres-Saisons
Gentilly
Pierre-Brosseau
Tournesol
Tourterelle

Participante :

Mme Denise B. Lussier

directrice générale adjointe

Invités :

M.François Houde

secrétaire général

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 20h 37.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Robert Bernier l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes. Les points 7, 8 et 9 deviendront les points 3, 4 et 5.

Résolution numéro CP-412-04-21

Adoptée à l'unanimité

3. PROTOCOLE AVEC LA VILLE DE LONGUEUIL : CADRE DE NÉGOCIATION.

M. Houde nous avise qu'il ne peut nous remettre le document portant sur le protocole d'entente ce soir. Il faut savoir que ce point n'est pas urgent puisque l'objectif final des consultations est pour juin 2004. M. Houde tient à spécifier que ce document est un « cadre » donc, pas chiffré. C'est une démarche compliquée car il y a plusieurs parties d'impliquées dans le dossier. Également, chaque arrondissement possède ses ententes respectives. Il est donc convenu de reporter ce point à la prochaine séance du comité de parents, soit celle du mois de mai.

Suite à la demande d'un parent, M.Houde fera parvenir une copie du « Cadre » sur le protocole d'entente avec la ville de Longueuil à chaque président (e) des conseils d'établissement.

4. POLITIQUE SUR LA FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS ET DU SIÈGE SOCIAL DE LA CSMV POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE.

Avant de faire lecture du document, M. Houde nous informe que la politique existante à ce jour est basée sur le modèle qui prévalait à la CS de Brossard avant la fusion. La nouvelle politique reprend les principaux points mais dans une forme juridique car la loi de l'instruction publique l'exige. Les changements majeurs dans cette politique se situent au niveau « des services de garde » en milieu scolaire. Ce sont les points 17 et 18 du projet de la politique.

Également, on retrouve de plus la liste des postes de télévision et de radio où l'annonce d'une ou des fermetures d'écoles y étaient énumérées.

Un parent demande qui décide du nombre de personnes requis qui devra se présenter au travail si un service de garde ouvrait ses portes lors d'une fermeture d'école pour cause d'intempéries. M. Houde répond que la décision reviendrait à la direction d'école.

Un parent dit que dans certaines écoles, les éducateurs n'entreraient pas au travail si celles-ci devaient fermées. M. Houde dit qu'avec l'adoption de cette politique, les éducateurs n'auraient d'autre choix que de se plier à la décision de la direction et du conseil d'établissement de leur école.

5. LISTE DES ÉCOLES ET CENTRES, ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT

M. François Houde demande aux membres présents à l'assemblée s'il y a des questions d'éclaircissement. Comme il n'y a aucune demande de la part des représentants, M. Houde spécifie que si des changements venaient à surgir, il faudrait les faire parvenir à la commission scolaire le plus tôt possible.

6. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2003

L'adoption du procès-verbal du 17 mars 2003 est proposé par Mme Danielle Desrochers après modifications. Soit, à la page 5, point 7, le retrait des 2 dernières phrases du quatrième point. (De la même façon si aucun parent.....le faire que si la demande est là).

RÉSOLUTION : CP-413-04-21

Adoptée à l'unanimité

8. MOT DU PRÉSIDENT

- M.Turgeon demande qu'on reporte à nouveau la demande d'appui à la résolution 73-cc-2002-2003 du conseil des commissaires portant sur la violence à la télévision à la réunion du mois de mai car le conseil exécutif n'a pas eu le temps de s'y pencher.
- Suite à l'article paru dans le journal « La Presse » qu'un parent apportait à la dernière séance qui faisait mention que certaines écoles de la CSMV laissaient la surveillance des classes à du personnel autre que des enseignants en l'absence du professeur attiré; M. Turgeon demandait aux membres de vérifier dans nos écoles respectives. On doit admettre que cette situation a pu se produire exceptionnellement car parmi les représentants qui en ont fait mention à leur CE, aucune de ces écoles n'ont vécu une telle situation.
- Au sujet de la « Politique de surveillance des dîneurs et du transport scolaire du midi », le 17 mars dernier on croyait à une ouverture de la part des commissaires. Cependant, toutes nos propositions furent rejetées.
Celle de voir à facturer un peu plus le secteur privé pour lequel nous organisons le transport scolaire. Leur réponse fût que cela est impossible car la CSMV reçoit des allocations du ministère pour la gestion du transport.
Celle d'offrir des places disponibles payantes à bord des autobus pour les parents qui en feraient la demande fût également rejetée sous prétexte que cette mesure ne toucherait pas assez de parents.
Celle d'inviter des représentants des partis politiques le fut également sous prétexte que c'est trop compliqué à organiser.
- Pour la fête des bénévoles de la CSMV qui aura lieu le 1^{er} mai, il faut voir avec nos CE respectifs car la distribution a été effectuée la semaine du 25 mars. Cette fête se tiendra à l'école André-Laurendeau où l'accueil est pour 19h00. Il est important de vérifier lors de notre réunion de CE si les billets ont tous été distribués car ceux de trop pourront être donnés à des écoles qui en manqueront. De même, s'ils en manquent, on peut en faire la demande à la secrétaire de Mme Lussier.
- M.Turgeon nous informe que 10 représentants se sont inscrits pour le congrès de la Fédération des comités de parents du Québec.
- M. Turgeon fait part que l'assemblée générale de la FCPPQ aura lieu le vendredi 30 mai et que le comité peut déléguer 2 représentants.
Il fut donc proposé par M. Michel Parent et appuyé par Mme Élène L'Espérance de nommer Mme Chantal Renaud et M. André Turgeon délégués officiels à l'assemblée générale.

RÉSOLUTION : CP-414-04-21

Adoptée à l'unanimité

9. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Madame Denise Lussier nous informe que puisqu'il y a eu un changement de gouvernement, il se peut que le dépôt des « règles budgétaires du MÉQ » soit retardé à la fin mai. Évidemment, c'est une grande pression pour les commissions scolaires. Elles vont donc devoir travailler avec ce qu'elles pensent. Quel impact cela aura-t-il sur le transport scolaire ? C'est 90 % des commissions scolaires qui négocient en ce moment et qui ne veulent qu'un contrat d'un an au lieu de 3 ou 5 ans. Pour notre commission scolaire, c'est l'an prochain, soit en 2004 que notre contrat se termine. La diminution de l'enveloppe appréhendée va sûrement arriver.

- Mme Lussier nous informe du projet « Ça bouge après l'école ». Ce projet qui touchera les jeunes de sec.1 et 2 l'an prochain portera sur le thème de « sport et plein-air ». Une somme de 463 000 \$ sera remise pour la réalisation de ces activités parascolaire. La commission scolaire croit que le nouveau gouvernement maintiendra cette politique. Il faut que les 12 écoles secondaires impliquées présentent leur projet pour le 15 mai prochain. C'est un grand défi pour les directions d'école car le délai est court. Il est obligatoire pour ces écoles de trouver 20 % de contribution financière du montant prévu, soit de 2 commanditaires pour la réalisation de son projet. Ces activités devront commencer en septembre prochain. C'est la première année de trois, prévues dans ce programme. L'an prochain, le projet s'adressera à tous les niveaux du secondaire et le volet « la culture » sera ajouté. Ces projets doivent être en accord ou en prolongement des projets éducatifs. Il est obligatoire pour la direction de faire approuver son projet par le conseil d'établissement avant de le présenter à la Commission scolaire.
- Au sujet de la planification stratégique, Mme Lussier nous dit que le Ministère n'a pas pu déposer son plan avant le changement de gouvernement. Les instances fonctionnent quand même en parallèle et on verra bien ce qui arrivera. La Commission scolaire continue sa démarche.
- Pour ce qui est de la réforme au secondaire, on pense que les libéraux vont décider de la reporter.
- Équité salariale, Mme Lussier nous dit que des négociations sont à venir.
- Le concours « Harry Potter » a eu lieu à l'école Préville, c'est l'école Charles-Le Moyne qui en sort grande gagnante et qui l'organisera à son tour l'an prochain.
- L'Expo-sciences fut une grande réussite. Mme Lussier dit que c'était très beau et très surprenant de voir les réalisations.

INTERVENTIONS DES PARENTS

- Un parent mentionne que chaque conseil d'établissement sera consulté sur le document final du « plan stratégique » de la Commission scolaire. Comme il paraît qu'une séance d'information peut durer de 2 à 3 heures, il faudrait le faire en assemblée générale.
- M. Michel Parent de l'école Samuel-De Champlain, nous informe de la tenue d'un salon du livre qui aura lieu à son école le 30 avril, 1 et 2 mai prochain.
- Mme Bossé de l'école Gentilly souligne la présence de 130 équipes de son école à l'Expo-Sciences de son école. Pour l'exposition régionale qui se tiendra à l'aréna Étienne-Desmarceaux les 8, 9 et 10 mai prochain, l'école Gentilly sera représentée par 6 équipes.

10. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS EN 2003-2004 DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

M. Gendron étant absent, c'est Mme Lussier qui répondra à nos questions. Elle présente donc le nouveau document mis à jour.

- Pour faire suite à un questionnement de parents lors de la dernière réunion du comité de parents à propos de l'anglais intensif dans les écoles primaires, si dans une école, aucun parent ne demande l'enseignement régulier, il pourrait alors y avoir l'enseignement de l'anglais mur à mur (bain linguistique). Donc, pour l'an prochain, ce sera le statu quo pour un groupe d'enseignement régulier dans les écoles visées et on reviendra en octobre prochain sur ce point car cela demande réflexion.
- La représentante de l'école Pierre-Brosseau fait savoir que dans le document, il y a omission d'enseignement pour le secondaire 3.
- Mme Bossé de l'école Gentilly demande si on considère que c'est l'enseignement régulier qui est offert quand il s'agit d'une concentration informatique par exemple. Mme Lussier répond que oui car les heures des matières obligatoires ne sont pas touchées.
- Comme il y a encore plusieurs points qui ne sont pas représentatifs de ce qui se passe dans nos écoles, le document sera étudié par le conseil exécutif afin de rendre exact les spécifications des écoles secondaires. Nous reviendrons avec un document corrigé à la prochaine rencontre.

11. POLITIQUE RELATIVE AUX SERVICES DE GARDE

Mme Lussier répond à nos questionnements en rapport avec cette nouvelle politique.

- Un parent demande d'expliquer pourquoi la commission scolaire prélève un montant (ponction) pour des frais de loyer car la plupart des frais sont payés par l'école.
- Mme Lussier répond que c'est une mesure qui existe depuis le début des services de garde car les dépenses associées à l'entretien du bâtiment (école) sont assumées par la Commission scolaire. Et, comme les services de garde reçoivent un montant d'argent, la Commission scolaire prélève donc un montant. C'est un service qui doit s'autofinancier.
- M. Gagné, représentant ÉHDAA dit qu'après avoir lu la politique, chaque service de garde fait une mise en commun de 0,5 % de sa masse salariale pour s'entraider. Les services de garde qui auraient un besoin spécifique pour cette clientèle doivent en faire la demande à leur comité.
- Mme Lussier affirme qu'il y a eu 15 demandes cette année et qu'elles ont toutes été acceptées. Il faut savoir qu'il y a un comité spécial créé pour étudier les demandes.

12. CALENDRIER SCOLAIRE

QUESTIONS DES PARENTS

- Un parent demande que la journée pédagogique prévue le 27 février soit déplacée au 20 février.
- Mme Lussier répond à un parent qui demandait si le calendrier scolaire du secondaire était le même que celui du primaire. Par souci d'économie au niveau du transport scolaire, la commission scolaire essaie d'harmoniser les calendriers scolaires.
- Un parent dit que le retrait des étapes déterminées ne convient pas à tous. De plus, ce représentant affirme que les deux journées prévues en novembre ne sont pas bien reçues à son école. Les années passées, c'était 3 journées et cela était beaucoup plus facile pour les professeurs de procéder à la remise du premier bulletin et à une rencontre de parents. Mme Lussier répond que rien n'empêche la direction d'école de prendre une journée mobile et ainsi d'ajouter une troisième journée consécutive. Mme Lussier dit également que le désir de la commission scolaire serait que les journées mobiles servent à la formation pour le personnel enseignant.
- Mme Lussier nous informe que selon la nouvelle loi de l'instruction publique, il doit y avoir 5 communications du professeur aux parents. Ces communications peuvent se faire sous différentes formes. Bulletin, téléphone, port folio, etc.
- Un parent demande pourquoi l'entrée progressive au préscolaire ne se fait pas sur une période plus longue que les 4 journées prévues. Mme Lussier dit qu'au début de l'instauration de la maternelle temps plein, il y a eu une rentrée étalée sur 2 semaines. Toutes les instances impliquées n'ont pas jugé pertinent de garder cette formule car si un enfant doit vivre sa rentrée scolaire difficilement, 4 jours ou 2 semaines n'y changeront rien.
- Mme Johanne Chartrand, représentante de l'école Gentilly, dépose une proposition d'amendement pour le calendrier scolaire.
Soit, prendre la journée du 27 février prévue au calendrier scolaire et de la déplacer au 26 novembre 2003 afin d'avoir 3 journées consécutives. On demande le vote.

Il est proposé par Mme Johanne Chartrand de déplacer la journée du 27 février 2004 au 26 novembre 2003.

RÉSOLUTION CP-415-21-04

Pour : 5

Contre : 9

Abstention : 12

REJETÉE

Il est proposé par Mme Sylvie Picard que le 27 février 2004 soit déplacée au 20 février 2004.

RÉSOLUTION CP-416-21-04

Pour : 13
Contre : 9
Abstention : 6
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est proposé par Mme Johanne Côté que le calendrier scolaire soit adopté tel qu'amendé.

RÉSOLUTION CP -417-21-04

Pour : 18
Contre : 7
Abstention : 3
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

M. Gagné désire faire un retour sur les services de garde et sur l'adaptation scolaire.

- A propos de la politique du service de garde, un article de loi dit que le service de garde doit accéder à toute demande d'un parent. Le service de garde dispose d'une mise en commun de 0,5 % à cet effet. Cependant, M. Gagné se questionne à savoir si le service de garde aura les moyens nécessaires pour accueillir et subvenir aux besoins particuliers de cette clientèle. La commission scolaire semble ouverte...
Il faut savoir qu'un « plan d'intervention » existe pour chaque élève reconnu avec un problème qui peut mettre son année scolaire en danger. Et, il serait favorable que le service de garde fasse partie du plan d'intervention.
- M. Gagné affirme que la politique complète d'intervention scolaire est un outil important et essentiel pour faire accepter et respecter les besoins de ces jeunes.

14. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

- Il y a eu le colloque le 12 avril dernier. 4 parents de notre commission scolaire étaient présents sur un total de 150 personnes environ.
- Prochaine réunion le 25 avril prochain.

15. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

- Dépôt du résumé de tous les sujets abordés au mois de mars-avril au conseil des commissaires par Mme Sylvie Picard, parent commissaire.
- Mme Picard souligne que les dossiers « chauds » en ce moment sont
 - La politique du transport du midi et surveillance des dîneurs.
 - Harmonisation du temps de conciergerie.

DÉPART DE MME LUSSIER À 22 h 49

16. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS SIÉGEANT SUR LES COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

- Mme Bossé et Mme St-Cyr , siégeant toutes les 2 sur le comité pour contrer la décroissance, nous font part des informations recueillies à leur comité de travail.
- Le comité se compose de :
 - 1 directeur de l'éducation des adulte
 - 1 directeur du secondaire
 - 1 directeur du primaire
 - 2 parents

- Il existe un comité qui se penche sur le groupe d'élèves des 16-19 ans. A quoi sert-il exactement ? Il faudrait que le comité continue de travailler et d'apporter des propositions concrètes aux personnes-ressources de la commission scolaire.
- Au sujet de la plage-horaire; effectivement, il y a certains problèmes car la fin des classes au secondaire se fait trop tôt. (14 h 30)
- Très important, l'an prochain, il y aura beaucoup de publicité sur toutes nos écoles secondaires. Il y aura un feuillet explicatif qui sera distribué à grande échelle.
- Il y aura également des pages d'achetées pour de la publicité dans le Courrier du Sud.
- Aussi, il y aura de l'information dans les agendas des élèves du primaire.
- Et, on verra à essayer de convaincre nos professeurs de ne pas envoyer leurs propres enfants au privé.
- Pas de date arrêtée pour une prochaine réunion.
- Comité de la «Planification Stratégique » M.Turgeon nous dit qu'à la prochaine rencontre en mai, on aura le rapport des groupes rencontrés en début d'année.(Ébauche du plan stratégique)

17. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

- Un parent nous informe que dans un livre de lecture approuvé par le ministère qui s'adresse aux jeunes de 5 année, soit CAPSULE 5 , qu'il y a un texte qui raconte la vie d'un jeune au Brésil, qui a des problèmes de drogues etc. Ce parent se pose des questions à savoir s'il est pertinent d'introduire une telle histoire dans un livre d'école. Un autre parent dit qu'il faut s'en servir comme un outil de prévention et accompagner son enfant lors de la lecture. À réfléchir.

18. CORRESPONDANCE

Rien à signaler

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Daigle la levée de l'assemblée à 23 h 10 précises.

RÉSOLUTION : CP-418-21-04

Adoptée à l'unanimité

Johanne Côté
secrétaire